

## **Procès-verbal du Conseil d'Administration de l'Union Sportive de la Blanche Mardi 11 février 2020**

L'an deux mille vingt et le mardi 11 février à dix-huit heures quarante-cinq, les administrateurs de l'Association Union Sportive de la Blanche se sont réunis en Conseil d'Administration au site de pleine nature du Fanget.

Le Conseil d'Administration est présidé par M. Gilbert Mathieu en qualité de Président.

**Les membres présents sont :** Jean-Baptiste Guieu, Marie-Laure Guieu, Edward Macelko, André Collomb, Aurélie Pobedinsky, Laurent Pascal, Jean-Claude Mathieu, Sébastien Esclapez, Marc Brahic, Jean-Noël Tron, Brigitte Thomas, Daniel Silve, Lobo Jorge, Jacques Armand, Gilbert Mathieu, Philippe Chauvin, Jean-Pierre Guieu, Corinne Labeille.

**Les membres représentés sont :** Gaël Engelbert

**Les membres excusés sont :** Madeleine Medecin, Sophie Richaud, Stéphanie Avide Thomas Savornin, Willy Honoré, soit un total de 18 administrateurs présents.

Sont présents mais non membres du CA : Odile Sassano salariée de l'USB. Louis Teissier stagiaire.

Plus du tiers des administrateurs étant présents ou représentés, le Président déclare que le Conseil d'Administration est régulièrement constitué et peut valablement délibérer et il demande s'il y a des oppositions au vote à main levée pour ce conseil d'administration.

**Vote : Le conseil d'administration a accepté de délibérer à main levée à l'unanimité.**

Le président remercie la présence des membres puis ouvre la séance.

Il rappelle ensuite l'ordre du jour.

- Organisation des 70 ans de l'USB et de la remise des prix.
- Rappel des règles de fonctionnement de l'USB.
- Rappel des règles d'utilisation du gymnase.
- Point sur le Fanget.
- Questions diverses.

### **Première résolution : organisation des 70 ans de l'USB et de la remise des prix:**

Avant de commencer le président présente les nouveaux venus, Marc Brahic et Jacques Armand pour la section pétanque et jeu provençal, Jorge Lobo pour la moto et Louis Teyssier accompagnateur en montagne stagiaire détaché pour le Fanget et remercie la section CO pour la mise en place du parcours d'orientation au Fanget.

### **Pour les 70 ans de l'USB la date est arrêtée au samedi 13 juin 2020.**

Il est demandé à toutes les sections de proposer des animations afin de faire participer tous les adhérents.

Plusieurs propositions ont été émises,

Inviter les sponsors ou leur faire de la publicité par le biais de banderoles ou autre moyens afin de les valoriser. Il est envisagé de trouver de nouveaux sponsors à l'extérieur de la commune.

Invitation de tous les anciens, il est demandé aux sections de fournir un listing.  
Recherche d'archives

Récompenser les + jeunes et les + vieux (pour cela il faudra avoir la listes des personnes à récompenser)

Réflexion sur le repas.

### **Toutes les idées seront les bienvenues, décision définitive au prochain CA en Avril**

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et des représentés.***

### **Deuxième résolution : Rappel des règles de fonctionnement de l'USB :**

Les licences sont obligatoires et elles doivent être prises en début de saison.

La présence au CA et à l'AG est une obligation (rappel du règlement).

Un courrier sera fait aux sections foot et hockey pour rappeler ces règles.

Un courrier sera également adressé au responsable Multisports avec copie aux mairies afin de lui signifier que leurs activités ne sont pas exercées sous le couvert de l'USB.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et des représentés.***

### **Troisième résolution : Rappel des règles d'utilisation du gymnase.**

La réunion demandée par la mairie est reportée après les vacances de février.

Il est demandé aux présidents des sections qui utilisent le gymnase d'y être présents ou représentés. La date et le lieu seront communiqués ultérieurement.

Suite à cette réunion le point sera fait lors du prochain CA.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et des représentés.***

### **Quatrième résolution : Point sur le Fanget.**

Les dates et heures d'ouverture du site font partie de la convention et elles sont décidées en commun accord avec l'Agglo.

Un régisseur est nommé, (le trésorier Philippe Chauvin aidé par Jean-Baptiste Guieu) pour la gestion, la location du matériel et la vente des redevances, dont les recettes sont reversées à l'Agglo.

La partie restauration est mise à disposition sans contrepartie.

L'Agglo nous verse une indemnité de fonctionnement de 10 500 euros pour les deux saisons (hiver et été) cela couvre une partie des salaires.

A ce jour pas de redevances vendues (manque de neige)

A la mi-février 4 500 euros de CA pour la restauration.

Présentation et explication du rôle de Louis Teyssier sur les actions mises en place pour valoriser le site. Les membres du bureau le remercient pour son implication.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et des représentés***

### **Questions diverses :**

Point sur les manifestations:

- Le Bol d'Or bouliste : il aura lieu à la Maison des Jeunes avec la mise en place d'une navette gratuite pour aller au village.
- La finale du Basket : beaucoup de monde venu de l'extérieur et belle participation du public local.  
Rappel des résultats de l'équipe U13 en ligue.

- Grand Prix de la Vallée de ski alpin : très belle manifestation avec beaucoup de monde (166 concurrents) et de bons résultats pour l'USB.  
La tenue d'une buvette par le ski club lors du Rallye Monte Carlo a permis une bonne recette.
- La moto : pas d'Escourancha en 2020 car problème de concurrence de date avec d'autres manifestations.  
Le trial aura lieu en juin avec un show et la possibilité d'une formation pour les jeunes de la vallée.
- Le VTT : participation à la 20<sup>e</sup> Jarlandine (Randonnée VTT dans le Val de Durance) au printemps 2020.

Le CA se termine par un repas sorti des cuisines du site et offert par l'USB.

Le Président, Gilbert MATHIEU.

